



## PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Date de la convocation : 16 mars 2026  
Séance du Conseil Municipal : 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni à l'Espace Herbauges, rue des Bains douches aux Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Didier ALLAIS - Steven BARTHELEMY - Léa BAUDRY - Angélique BOISSELEAU - Marietta BOONEFAES - Benjamin BRÉLIVET - Gaétan BRIEAU - Raphaël CHAGNOLEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Hélène CHENAIS - Benjamin DION - Martine FORGERIT - Mathilde FRANGEUL - Emilie GARNIER - Fanny GIRARD - Nathalie HERBRETEAU - Christophe HOGARD - Patrick JADAUD - Philippe LECHAT - Karine LOIZEAU - Léo MARCHAIS - Guylaine MERLET - Gérard PUAU - Angélique RAVELEAU - Stéphane RAYNAUD - Katia ROCARD - Christian RONDEAU - Tanguy SACHOT - Estelle SIAUDEAU - Luc SOULARD - Pierrick THOMAS - Cyril TRANCHANT

Excusée : Audrey BREMOND

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 32

Nombre de conseillers votants : 33

### **APPEL ET ENONCE DES POUVOIRS**

Audrey BREMOND donne pouvoir à Katia ROCARD

### **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal désigne Didier ALLAIS en qualité de secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1- Election du Maire
- 2- Fixation du nombre d'adjoints
- 3- Election des adjoints

### **SÉANCE**

#### **Ouverture par M. le Maire sortant**

« Suite au premier tour des municipales qui s'est tenu le 15 mars dernier, je vous rappelle les résultats :

12 324 inscrits / 7 669 votants / 7392 suffrages exprimés

Liste Les Herbiers, l'esprit d'équipe : 5 109 voix (69,12%)

Liste Décidons ensemble aux Herbiers : 2 283 voix (30,88%)

Je vais énumérer par ordre alphabétique, les conseillers municipaux appelés à siéger pour ce nouveau mandat :

Didier ALLAIS  
Steven BARTHELEMY  
Léa BAUDRY  
Angélique BOISSELEAU  
Marietta BOONEFAES  
Benjamin BRÉLIVET  
Audrey BREMOND  
Gaétan BRIEAU  
Raphaël CHAGNOLEAU  
Isabelle CHARRIER-FONTENIT  
Hélène CHENAIS  
Benjamin DION  
Martine FORGERIT  
Mathilde FRANGEUL  
Emilie GARNIER  
Fanny GIRARD  
Nathalie HERBRETEAU  
Christophe HOGARD  
Patrick JADAUD  
Philippe LECHAT  
Karine LOIZEAU  
Léo MARCHAIS  
Guylaine MERLET  
Gérard PUAU  
Angélique RAVELEAU  
Stéphane RAYNAUD  
Katia ROCARD  
Christian RONDEAU  
Tanguy SACHOT  
Estelle SIAUDEAU  
Luc SOULARD  
Pierrick THOMAS  
Cyril TRANCHANT

Les Conseillers municipaux, dont je viens de donner la liste, sont installés dans leurs fonctions. Madame Marietta BOONEFAES, Conseillère municipale doyenne d'âge de l'Assemblée, va présider la séance pour l'élection du Maire, conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

**Présidence de la séance par la doyenne d'âge, M. Marietta BOONEFAES**

Elle indique que le quorum étant réuni au vu de l'appel fait par M. Christophe HOGARD, la séance du conseil peut avoir lieu. Elle procède ensuite à la désignation d'un secrétaire de séance. Elle propose le premier nom dans l'ordre alphabétique de la liste des conseillers municipaux élus : Monsieur Didier ALLAIS ;

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, Didier ALLAIS en qualité de secrétaire de séance.

## **1- ELECTION DU MAIRE**

### **Intervention de M. Marietta BOONEFAES**

« En préambule, il me semble important de vous préciser que la lecture que je m'appête à vous donner est obligatoire :

Art. L. 2122-4 du CGCT : « *Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.*

*Les fonctions de maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : président d'un conseil régional, président d'un conseil départemental.*

*Les fonctions de maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, membre du directoire de la Banque centrale européenne ou membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.*

*Tout maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive. »*

Article L.2122-5 du CGCT : « *Les agents des administrations ayant à connaître de la comptabilité communale, de l'assiette, du recouvrement ou du contrôle de tous impôts et taxes ne peuvent être maires ou adjoints, ni en exercer même temporairement les fonctions, dans toutes les communes qui, dans leur département de résidence administrative, sont situées dans le ressort de leur service d'affectation.*

*La même incompatibilité est opposable dans toutes les communes du département où ils sont affectés aux comptables supérieurs du Trésor et aux chefs de services départementaux des administrations mentionnées au premier alinéa.*

*Elle est également opposable dans toutes les communes de la région ou des régions où ils sont affectés aux directeurs régionaux des finances publiques et aux chefs de services régionaux des administrations mentionnées au premier alinéa. »*

Art. L. 2122-7 du CGCT : « *Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »*

Mme BOONEFAES sollicite ensuite deux conseillers municipaux volontaires pour être assesseurs. Ils compléteront le bureau de vote. Mme BOONEFAES propose de nommer le conseiller municipal le plus jeune de chaque liste : Benjamin DION et Raphaël CHAGNOLEAU. Les deux conseillers municipaux acceptent d'être désignés assesseurs.

Mme BOONEFAES indique que 2 conseillers se sont portés candidats pour l'élection du Maire : Christophe HOGARD et Tanguy SACHOT. Elle demande s'il y a d'autres candidats. Personne d'autre ne se porte candidat, elle demande si M. HOGARD et M. SACHOT souhaitent s'exprimer.

### **Intervention de Tanguy SACHOT**

« Mesdames Messieurs,

Cette prise de parole a pour but d'expliquer les votes qui vont être émis par notre groupe "Décidons Ensemble".

Dimanche dernier, les urnes ont parlé, la majorité a remporté largement cette élection.

En tant que groupe profondément démocrate et républicain, nous voulions dans un premier temps ne pas candidater au poste de Maire et proposer 3 candidats à des postes d'adjoints sur les 9 à pourvoir, ce qui correspond à notre représentativité de 30%. En procédant de la sorte, nous vous proposons de respecter le choix des électeurs.

Mais la récente circulaire publiée par le Ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, nous empêche de procéder ainsi.

Je proposerai donc ma candidature à la fonction de Maire, et nous ne proposerons aucun candidat pour les postes d'adjoints. Nous nous abstiendrons pour les deux votes. Nous n'avons aucun doute sur l'issue de ces votes et cela ne doit pas être vu comme de la défiance vis à vis de la majorité mais comme une envie de participer au débat démocratique.

En tant qu'élus nous souhaitons apporter notre énergie et nos réflexions à l'action publique conduite dans l'intérêt des habitants des Herbiers.

Enfin, nous souhaitons vivre ce mandat le plus sereinement possible, et au-delà de nos différences, être utiles au débat démocratique. »

Mme BOONEFAES précise que chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, est invité à se déplacer et déposer son bulletin dans l'urne. Elle précise que : « des stylos sont mis à votre disposition pour signer la feuille d'émargement après avoir déposé votre bulletin dans l'urne. Si vous disposez d'un pouvoir, vous le déposerez à l'appel du nom du conseiller que vous représenterez, c'est-à-dire juste après votre propre vote. Si vous le souhaitez, un isolement est mis à votre disposition mais son utilisation n'est pas obligatoire. »

Après dépouillement du vote, Marietta BOONEFAES a donné les résultats suivants :

. nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	33
. bulletins blancs ou nuls :	5
. nombre des suffrages exprimés :	28
. majorité absolue :	15

Ont obtenu :	Christophe HOGARD :	28 voix
	Tanguy SACHOT :	0 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, Christophe HOGARD est proclamé Maire par Marietta BOONEFAES et immédiatement installé. Mme BOONEFAES cède sa place à M. le Maire pour assurer la présidence de la suite de la séance.

#### **Intervention de Christophe HOGARD**

« Chers amis herbretais,

Permettez-moi de vous remercier d'être venus aussi nombreux ce soir pour un moment important, symbolique et engageant pour notre ville des Herbiers, celui de l'installation du nouveau conseil municipal, de l'élection du maire et de ses adjoints.

Je voudrais saluer également la présence de Mme le Député, Véronique BESSE, ancien maire de la commune. Ainsi que les élus sortants qui ont pu se libérer ce soir pour cette transmission de flambeau.

Permettez-moi avant toute chose de remercier chaleureusement les Herbretais, qui sont la source de notre légitimité. Les remercier pour la très grande marque de confiance qui s'est exprimée dimanche : premièrement par un taux de participation important, bien au-dessus de la moyenne nationale. Témoignant ainsi de leur intérêt pour l'avenir de leur ville. Deuxièmement par un score sans précédent pour une majorité municipale aux Herbiers. Cette confiance est un honneur et bien sûr une grande responsabilité.

Cette confiance, elle est d'abord le fruit du travail réalisé ces 4 dernières années avec l'impulsion que j'ai souhaité donner à l'équipe et qui nous a amené à soulever des montagnes.

Et je voudrais à ce titre, remercier une nouvelle fois, tous les élus sortants qui ont œuvré avec passion et efficacité à mes côtés depuis 2022. Sur le terrain. En réunion. En commission. En Conseil municipal... Il n'y a eu aucune démission. Tout le monde a été là - jusqu'au bout - et je voudrais leur adresser ce soir - pour leur travail et leur sens de l'engagement - toute ma gratitude, toute ma reconnaissance et celle de tous les Herbretais.

Cette confiance, elle est également le fruit du renouvellement que nous proposons. Avec une équipe d'Herbretaises et d'Herbretais enracinés, engagés dans la vie locale, et tous amoureux de leur Ville.

Une équipe renouvelée, conjuguant énergie et expérience, et fédérée autour d'une vision commune et d'un projet pour Les Herbiers. Un projet ambitieux et réaliste dans lequel les Herbretais se sont retrouvés et pour lequel ils ont décidé de nous soutenir.

Cette confiance, elle est enfin le fruit d'une continuité, depuis 2014. Avec un premier mandat autour de Véronique BESSE et d'une très belle équipe municipale. Investie, enthousiaste, pour laquelle j'ai travaillé avec bonheur. Et un deuxième mandat, en 2020, avec une confiance renouvelée très largement par les Herbretais.

C'est cette continuité d'action : 2014-2022 et désormais 2022-2032, cette stabilité institutionnelle qui nous permet de nous inscrire et d'inscrire Les Herbiers dans le temps long et dans l'intérêt durable de notre Ville. A nous désormais, de continuer à nous montrer à la hauteur des attentes et à préparer l'avenir.

Je voudrais, dans un deuxième temps, remercier les élus et colistiers qui m'ont accordé leur confiance ces derniers mois, jusqu'à ce soir où ils ont transformé l'essai en me faisant l'honneur de devenir à nouveau maire des herbiers. C'est avec beaucoup d'émotion que je vous adresse en cet instant, solennellement, après plusieurs mois de complicité, plusieurs mois de travail, plusieurs mois d'engagement personnel, ma profonde gratitude.

Bien sûr pour le résultat de vos suffrages, mais plus encore pour votre confiance et pour votre engagement à mes côtés, pour cet amour partagé de la Ville et pour votre volonté de continuer à la voir grandir, la voir porter des fruits, la voir prospérer ! Sachez que cela me touche et que je suis plus que jamais convaincu ce soir que nous ferons de grandes choses ensemble pour le bien des Herbiers et de tous les Herbretais ! Alors, au travail ! L'esprit d'équipe nous a permis d'être là ce soir. Et c'est ce même esprit d'équipe qui continuera à faire gagner la Ville.

Je voudrais enfin remercier Tanguy Sachot, tête de liste de « Décidons ensemble ». La campagne que nous avons menée l'un et l'autre a été à la hauteur des enjeux : sur les priorités respectives, sur les attentes, sur les projets. Je formule le vœu que, malgré nos désaccords, avec votre équipe et la nôtre, nous sachions nous comporter – tout au long du mandat – de manière exemplaire, en amoureux des Herbiers, loin des invectives et loin des caricatures. J'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, je suis un homme attaché aux libertés et, par conséquent, attentif aux libertés de tous et attentif aux droits de l'opposition. Dès lors, sachez que dans un climat apaisé et constructif, vous trouverez en moi un homme de dialogue, un maire ouvert et respectueux.

Nous voilà désormais installés officiellement en qualité d'élus pour ce nouveau mandat, avec une très belle légitimité pour déployer notre projet. Cette élection – le choix qui a été fait par les Herbretais – c'est l'expression :

D'une ville qui avance : dans tous les domaines. Et les Herbretais le constatent : l'économie, bien sûr, mais aussi notre cadre de vie, nos espaces publics, l'habitat, la mobilité, le commerce et le centre-ville. Et même des sujets plus compliqués comme la santé ! Une ville qui avance car chacun s'investi à la place qui est la sienne.

D'une ville rassemblée. Autour de valeurs fortes incarnées par les familles, nos associations, le sport, la culture et le patrimoine. Notre Ville est rassemblée autour d'une identité fédératrice conjuguant : l'esprit d'équipe, le sens de l'effort, le goût des libertés... avec une histoire commune – dont nous sommes fiers – et un sentiment d'appartenance à une communauté de destin !

D'une ville apaisée : une ville qui est encore une ville sûre et qui aspire à le rester, une ville sans conflit sociaux importants, une ville à visage humain. Une ville où l'on se parle et où l'on se soutient. Une ville où chacun a sa place et où chacun se sent protégé et respecté.

A nous de poursuivre nos efforts autour de notre projet, un projet ambitieux, réaliste et chiffré... qui a été plébiscité par les Herbretais. Un projet qui n'est – lui aussi – que l'expression d'une vision pour bâtir l'avenir des Herbiers et de tous les Herbretais. 120 propositions que nous mettrons en œuvre et qui tournent autour de ces trois maitres-mots, que j'ai souhaité mettre en musique dès 2022 :

- Identité : C'est ce que nous sommes, c'est ce qui fait notre singularité herbretaise, ce sont nos atouts et c'est ce que nous voulons transmettre. Comme nos valeurs sportives, notre patrimoine vivant, nos valeurs familiales, nos solidarités naturelles...
- Innovation : C'est d'abord une disposition d'esprit. C'est-à-dire chercher des solutions nouvelles. Elle concerne les sujets sur lesquels nous devons nous distinguer pour faire la différence, comme l'économie ou la santé.
- Environnement : c'est notre cadre de vie. Sa qualité est reconnue mais tout cela est fragile. Il faut donc préserver ce qui compte pour nous. A commencer par la liberté de circuler en sécurité mais aussi notre biodiversité ou encore un aménagement urbain respectueux de l'environnement.

Ces axes, ils vont de pair avec une méthode, avec des moyens, avec une manière de faire. Je voudrais rappeler en premier lieu nos engagements, sur lesquels nous avons également été élus. Un cap clair : avec une double ambition. D'un côté poursuivre le développement harmonieux de notre ville en faisant de la qualité de notre cadre de vie une priorité. De l'autre, continuer à faire preuve d'ingéniosité pour préparer l'avenir ! Deuxièmement : une valeur forte, la proximité ! C'est-à-dire continuer à être sur le terrain, à l'écoute, au contact des Herbretais et attentifs aux difficultés de chacun. C'est d'ailleurs la raison d'être de notre engagement. Troisièmement : une règle d'or, la maîtrise de nos finances. Avec un jeu périlleux d'équilibriste entre ce que l'Etat nous confisque (1 million cette année, je le rappelle) et la nécessité d'avancer tout en préservant notre capacité à agir. En bref, il ne s'agit pas simplement d'indiquer le chemin et l'objectif au bout du chemin. Il faut que les moyens humains, matériels, financiers, soient en adéquation avec la réalité.

Je voudrais aussi rappeler qu'une mairie n'agit pas seule. Bien sûr, une mairie est centrale dans la vie de chacun. A l'image de la famille, de l'entreprise ou encore d'une association, la ville est une communauté naturelle. Elle est même une famille de familles. Elle est présente à chaque étape de la vie. De la naissance, et même avant puisqu'il y a les mariages et les PACS, jusqu'à la mort et même au-delà, puisque nous nous occupons aussi des cimetières. Pour autant, une mairie travaille aussi en

réseau. Et je ne voudrais pas manquer de parler de nos partenaires, indispensables à notre développement. A commencer par la Communauté de communes du Pays des Herbiers qui est plus qu'un partenaire puisqu'elle exerce une partie de nos compétences : développement économique, développement durable, développement touristique, habitat, assainissement... pour ne citer que celles-là. La Ville des Herbiers est une ville de réseaux. Et parce qu'elle est l'épicentre d'un bassin de vie de 80 / 90.000 personnes, il est essentiel qu'elle puisse continuer à travailler en bonne intelligence avec le Département de la Vendée, la Région Pays de la Loire, l'Agence Régionale de Santé, le Pays du Bocage Vendéen ou encore Territoire d'industrie dont j'ai l'honneur d'être l'élu référent. C'est comme cela que nous aimons travailler et c'est comme cela que l'on réussit.

Je voudrais terminer en parlant du sens de notre engagement et de la manière dont nous abordons, avec toute l'équipe, ce début de mandat. En réitérant ce que j'ai pu dire en réunion publique, parce que cela prend tout son sens ce soir. La première raison de notre engagement, c'est notre amour des Herbiers. Nous aimons notre ville. Nous sommes fiers de notre ville. De sa réussite économique, de son dynamisme associatif, de son rayonnement, de son cadre de vie. Et non seulement nous souhaitons préserver ces atouts, les conforter. Mais nous voulons aller plus loin ! Parce qu'aux Herbiers, il y a des raisons d'espérer : l'emploi, le cadre de vie, la sécurité... Parce qu'aux Herbiers, notre histoire nous montre qu'il n'y a pas de fatalité. Parce qu'aux Herbiers, la solidarité - l'esprit d'équipe - est une valeur phare qui est non seulement gage d'efficacité, mais aussi une valeur qui permet d'emmener avec nous, dans cette belle aventure herbretaise, les plus fragiles : nos anciens, ceux qui souffrent, ceux qui traversent des difficultés familiales, de santé, de handicap.

Je l'ai dit, il y a aux Herbiers un sentiment d'appartenance à un destin commun. Mieux, la ville des Herbiers constitue une communauté de destin. Nous nous sentons liés les uns aux autres. Nous nous sentons responsables les uns des autres. Et c'est cela qui fait la réussite d'un tout. Qui fait la réussite de notre ville. C'est pour cela que je serai le maire de tous les Herbretais, comme je l'ai toujours été ! Avec à l'esprit que l'on travaille pour aujourd'hui mais que l'on travaille aussi pour ses successeurs, pour l'avenir et pour les générations suivantes.

En attendant, nos équilibres sont fragiles ! Les pièges ne manquent pas : l'individualisme, les incivilités, la violence, le découragement... C'est pour cela que vous avez ce soir, devant vous, une équipe de passionnés. Prêts à endosser la vie d'élu. Une vie passionnante, mais aussi une vie exigeante. Où l'on se donne aux autres. Où l'on donne aux autres le meilleur de nous-mêmes. Pour ces valeurs fédératrices et salvatrices auxquelles on croit. Pour cette communauté de destin qui est une partie de nous et qui nous pousse à nous dépasser, à persévérer, à aller au bout des choses.

Etre élu aux Herbiers, c'est être au cœur de l'aventure herbretaise. C'est la permettre. Et la faire vivre. C'est innover, créer, bâtir, soutenir, encourager ! C'est vibrer avec les Herbretais au rythme de nos événements. C'est tout faire pour réussir mais garder la tête froide quand nous réussissons. C'est aussi être solide, présent, face aux incertitudes.

Etre élu aux Herbiers, c'est servir une cause qui nous dépasse. C'est avoir le sens du concret, de la hauteur de vue et des valeurs morales personnelles qui permettent d'être un acteur de la vie locale sur lequel on peut compter. C'est vouloir être devant, montrer l'exemple, anticiper. C'est refuser d'être à la traîne. C'est refuser de subir les événements.

Avec toute l'équipe, c'est donc avec humilité, enthousiasme et détermination que nous nous sommes présentés au suffrage des Herbretais. Une fois élus, il faut savoir faire preuve de modestie, nous ne savons pas tout. Nous ne détenons pas la vérité une fois le scrutin passé. La Sagesse, c'est au contraire avoir conscience de l'immensité de ce que nous ignorons. En revanche, ce dont vous pouvez être certains, en tant qu'Herbretais, c'est que nous serons à vos côtés pendant 6 ans. Nous serons là pour vous aider à surmonter les obstacles. Nous serons là pour vous épauler quand vous traversez des épreuves. Nous serons là pour faciliter votre quotidien, comme nous avons essayé de le faire ces dernières années. Nous serons là pour innover, sortir des sentiers battus et relever les défis qui nous attendent. Nous serons là pour continuer à faire des Herbiers une ville familiale, une ville innovante et une ville verte. Nous serons là pour préparer avec vous et pour vous l'avenir de notre ville ! « Les Herbiers, l'esprit d'équipe ! », c'est tout cela. C'est l'amour des Herbiers et l'envie d'aller plus loin ensemble. Alors, dès à présent, au travail ! Je vous remercie. »

## **2- FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS** – RAPPORTEUR : Christophe HOGARD

Conformément aux articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit pour la Commune des Herbiers, 9 adjoints au maximum.

Pour le mandat précédent, la commune disposait à ce jour de 9 postes d'adjoints.

Il est proposé de créer 9 postes d'adjoints.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-2,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide de créer 9 postes d'adjoints au Maire
- charge le Maire de procéder à l'élection de ces 9 adjoints au Maire.

## **3 – ELECTION DES ADJOINTS**

L'article L 2122-4 et L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les Adjointes sont élus au scrutin secret de liste paritaire, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, parmi les membres du Conseil municipal. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après 2 tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Il est rappelé que les listes proposées doivent être complètes.

Le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint a été déposée.

**Rappel des délibérations prises :**

- 1- Election du Maire
- 2- Fixation du nombre d'adjoints
- 3- Election des adjoints

**Rappel des conseillers présents**

Présents : Didier ALLAIS - Steven BARTHELEMY - Léa BAUDRY - Angélique BOISSELEAU - Marietta BOONEFAES - Benjamin BRÉLIVET - Gaétan BRIEAU - Raphaël CHAGNOLEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Hélène CHENAIS - Benjamin DION - Martine FORGERIT – Mathilde FRANGEUL - Emilie GARNIER - Fanny GIRARD - Nathalie HERBRETEAU - Christophe HOGARD - Patrick JADAUD - Philippe LECHAT - Karine LOIZEAU - Léo MARCHAIS - Guylaine MERLET - Gérard PUAU - Angélique RAVELEAU - Stéphane RAYNAUD - Katia ROCARD - Christian RONDEAU - Tanguy SACHOT - Estelle SIAUDEAU - Luc SOULARD - Pierrick THOMAS - Cyril TRANCHANT

Didier ALLAIS  
Secrétaire de séance



Christophe HOGARD  
Maire



